



Ordonnance de télécom CRTC 2024-297

Version PDF

Ottawa, le 25 novembre 2024

Bell Canada – Approbation d’une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de réception de la demande	Date d’entrée en vigueur
Bell Canada	AMT 987 Tarif des services nationaux – Dénormalisation de l’option de fournir le service Voix IP hébergé au moyen des accès au service Internet d’affaires	9 septembre 2024	25 novembre 2024

2. Le Conseil n’a reçu aucune intervention relativement à la demande.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire général